Collège National des Experts Architectes Français

Organisme de formation
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE 9499 Z

FORMATION
EXPERTISE CONSTRUCTION ET INVESTIGATIONS

Contexte général et Objectifs de la formation

La formation s'adresse à toute personne ayant une pratique expertale avérée, de conseil ou de justice, et qui souhaite développer ses connaissances relatives aux moyens d'investigations. La formation peut également être suivie par une personne débutant dans l'expertise.
Sans préjuger d'une acceptation, cette formation complète tout dossier de demande d'inscription ou de renouvellement sur une liste des experts près d'une Cour d'Appel et/ou Tableau près d'une Cour Administrative d'Appel.
Une attestation de **8 heures de formation** est délivrée aux participants à l'issue de la formation.

Objectifs de la formation

- Acquérir ou mettre à niveau ses connaissances dans le domaine des investigations en expertises,
- Appréhender la posture à tenir dans les missions d'expertise,
- Savoir envisager les investigations par les dommages allégués et mettre en pratique des investigations techniques adaptées dans le cadre d'une expertise
- Établir les documents à produire en expertise

Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Tout professionnel intervenant dans le domaine de la construction (architecte, maître d'œuvre, ingénieur) qui a 35 ans minimum et 70 ans au plus et peut ;
  - justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans,
  - attester :
    - d'une pratique expertale avérée, de conseil ou judiciaire,
    - OU d'une formation initiale à l'expertise (conseil, judiciaire, administrative) suivie.
- Matériel demandé : SUR PLACE : au moins un téléphone connecté (pour les questionnaires de fin de session) / EN VISIO-CONFERENCE / un ordinateur avec micro et caméra et une bonne connexion internet

Fréquence prévue (principe), durée, lieux de prochaine formation

une fois par an (ou plus suivant les demandes), annonce d'ouverture de session dès que 8 pré-inscriptions sont comptabilisées
8 heures de formation, 9h à13h – 14h à 18h ; La dernière heure en fin de journée est prévue pour le QCM et les formalités d'évaluation de la formation
Lieu : Paris (10e) ou par visio-conférence, avec l'outil Zoom (suivant le principe de 2 ½ journées sur 2 jours / après midi J et matin J+1)

Le programme

- RAPPELS : Conditions d'intervention des experts, applications du caractère contradictoire des opérations d'expertise et investigations techniques, obligations liées aux constatations,
- Les investigations techniques : moyens pour les investigations, seul/e ou accompagné/e, …
- Des dommages aux investigations : Arborescence de méthodologie présentée à partir de cas réels

Les formateurs en binôme

- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Toulouse

Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur un support Power Point et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps de questions/réponses sont prévus dans cette formation afin de susciter les échanges de pratiques et REX entre participants et formateurs.

Coût et prise en charge de la formation : (dont documents pédagogiques et accueil)

- Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2022 : 60€ TTC (participation aux frais)
- Autres : 350 € TTC**.**
Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujetti à la TVA. Règlement exclusivement par virement bancaire.
Le CNEAF est certifié QUALIOPI (n°2103050 .1, décembre 2021).
Si vous en faites la demande AVANT le début de la formation et êtes éligible, une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

Modalités de suivi et d'appréciation

En début de session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de pratique des participants et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.
A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter toutes précisions complémentaires nécessaires. Ce questionnaire est renseigné sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.
L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation.
Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification ; elle valide des heures de formation structurées auprès du CNOA. L'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire.
Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

Modalités d'inscription :

1. Adresser par mail, pour pré- enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription (p 4&5 du présent document) dûment complétée (avec la photo)
- Un curriculum vitae sommaire, 1 page max (non nécessaire pour les membres du CNEAF).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.

2. Si votre demande est acceptée et une session ouverte, vous recevrez par courriel :

- La date définitive et les coordonnées du lieu de formation,
- La convention de stage, les conditions générales de vente
- Le programme détaillé
- Un devis nominatif si payant et pour ceux qui demandent une prise en charge de la formation.

3. . **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL**:
- La convention de stage **SIGNEE** (**ET** le devis signé pour les payants)
- Avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
  Merci de noter votre « NOM », « FORMATION INVESTIG » dans le libellé.

Ci-après, notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	**BIC :**	CMCIFRPP

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com
L'inscription n'est validée qu'APRES réception de l'avis de virement.
Sauf justificatif d'un motif impérieux, la somme :
- membre CNEAF : totale (60€),
- non membre CNEAF : de 100 € sera retenue pour toute annulation reçue 10 jours calendaires (ou moins) avant le 1er jour de formation,.

La somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.
En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

→Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez nous prévenir à l'envoi de votre dossier. Personne à contacter selon votre cas :
Françoise RIEU: ☎ : 07 86 91 02 20 - 💻 : cneaf.experts@gmail.com

→ EN PRESENTIEL : Pour toute intolérance alimentaire, nous prévenir **au plus tard 10 JOURS AVANT la formation**. L'accueil (pauses et déjeuner) permet des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; il est inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Clôture des inscriptions pour la session de MAI 2022 : le 29 avril 2022 à 18h00, sous réserve & au cas par cas si places disponibles
- **Session limitée à 14 personnes**

La formation pourra être annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Françoise RIEU, coordinatrice nationale
CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
c/ Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES
75005 PARIS
☎ : 07 86 91 02 20
💻 : cneaf.experts@gmail.com

collège national des experts architectes français
CNEAF

FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES
EN EXPERTISE JUDICIAIRE
Paris - 2022

À retourner avec les pièces demandées

PHOTO

- **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

- **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Courriel :

- **Votre situation actuelle**

Votre profession : ……

Etes-vous ? ☐ En profession libérale
☐ Salarié, si oui, Votre fonction : ……
Nom de l'entreprise : ……..…
☐ Expert inscrit sur une liste d'experts : ☐ oui ☐ non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de : ……

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de : ……..……

☐ Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2021

Virement de 30 € sera effectué depuis la banque : ……..……..

☐ Autre :

Virement de 300 € sera effectué depuis la banque : ……..……..

- **Indiquer si vous demandez une prise en charge :** ☐ non ☐ oui

Si oui, précisez ☐ FIF PL ☐ autre, précisez :

Date : Cachet & Signature

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT
INSCRIPTION à la FORMATION : Les INVESTIGATIONS TECHNIQUES

Date :…… NOM Prénom : ……

Département : ….. Téléphone …… E-mail ……

Question :		Précisions
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?		
Êtes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, préciser :
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarié Autre, précisez :
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ?
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs
Êtes-vous inscrit sur une liste d'expert de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :
Quelle formation envisagez-vous de suivre ?		
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?		
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?	Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?	En complément de mon activité A plein temps Autre, précisez :	
Qu'attendez-vous de la formation ?	Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :	